XL-CHEM
GRADUATE SCHOOL OF RESEARCH

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 6 décembre 2021

Délibération n° 202112-06

NOTE **AIDES AUX ETUDIANTS XL-CHEM ET REALISATION DES STAGES A L'ETRANGER**

Normandie Université porte, en partenariat avec le CNRS, le projet d'Ecole Universitaire de Recherche XL-Chem, lauréat de l'Appel à Projet EUR en 2019. Pour mémoire, l'ambition de ce projet est de former les futurs cadres des industries de la santé, de la cosmétique, de la chimie de spécialité et du développement durable en proposant une formation par la recherche d'excellence avec une forte dimension internationale, couplée à une formation approfondie en entrepreneuriat et management, du Master jusqu'au Doctorat. Le projet prévoit également un parcours de Master en alternance.

Dans le cadre du parcours de Master « Management », les étudiants intègrent un laboratoire de recherche dès le début de l'année universitaire afin de suivre une formation « par la recherche » sur un sujet déterminé en amont. Pour mener à bien ce projet, ils sont encadrés par un Mentor, au sein du laboratoire.

Pour atteindre ses objectifs et renforcer l'attractivité de la Normandie à l'international, XL-Chem prévoit notamment d'accorder aux étudiants qui seront retenus dans la formation de Master ou qui effectueront un doctorat entrant dans son périmètre scientifique, des aides à la mobilité et des bourses d'excellence.

Le versement des aides aux doctorants XL-Chem a été validé par le Conseil d'Administration du 8 Février 2021.

1/ La procédure de versement des aides (présentée ci-après) a été modifiée pour y inclure les étudiants de Master 2 réalisant leur stage à l'étranger.

AIDES AUX ETUDIANTS XL-Chem

Aides aux étudiants de Masters

Les étudiants de **Master 1 et Master 2 inscrits dans le programme d'Ecole Universitaire de Recherche XL-Chem** peuvent bénéficier de **gratifications de stage et de bourses d'excellence** depuis la rentrée universitaire 2020/2021.

La sélection des étudiants pour l'inscription en Master 1 XL-Chem obéit à des critères stricts fixés en amont par l'équipe du projet, afin de garantir l'excellence voulue par le programme. C'est notamment pour attirer des étudiants de qualité, tant au niveau français qu'international, que le projet prévoit le **versement d'une bourse d'excellence mensuelle.**

Le projet finance également la gratification de stage du second semestre de l'étudiant en M1 et en M2, lui permettant d'intégrer des structures reconnues au niveau international sans leur imposer la gratification du stage. Les étudiants bénéficient également d'une **aide à la mobilité dans le cadre de leur stage de M2.**

XL-CHEM
GRADUATE SCHOOL OF RESEARCH

Type d'aide	Période	Modalités de versement	Conventions
BOURSE D'EXCELLENCE **Pour les étudiants de M1 et de M2**	**De Septembre jusqu'au début du stage du second semestre** *Y compris pendant les vacances universitaires* **Pas de versement pendant le stage du second semestre** (remplacé par la gratification de stage) **Pas de versement durant l'été** sauf en cas de présence au laboratoire	Montant : **600.00 € par mois** - Début d'année universitaire : envoi du **certificat de scolarité** à xl-chem@normandie-univ.fr / audrey.gosselin@normandie-univ.fr - Enregistrement des étudiants dans **SIFAC** (après remplissage *fiche création d'agent* et transmission RIB) - A l'issue de chaque mois, transmission aux Mentors des étudiants du **certificat mensuel** (Annexe 1) attestant de la présence de l'étudiant sur le mois écoulé. o *Si l'étudiant a bien été présent tout le mois, la bourse d'excellence de 600.00 euros lui est versée.* o *Si l'étudiant a été absent mais peut justifier de ses absences avec fourniture d'un justificatif, la bourse de 600.00 euros lui est également versée* o *Si l'étudiant a été absent et ne peut justifier de son absence, la bourse lui est versée au prorata des jours de présence et un rappel sera fait à l'étudiant concernant l'assiduité au programme, sous peine de ne plus percevoir la bourse d'excellence.*	**Convention d'accueil** (gérée par l'établissement d'accueil du stagiaire => tutelle du laboratoire)

XL-CHEM
GRADUATE SCHOOL OF RESEARCH

Type d'aide	Période	Modalités de versement	Conventions
GRATIFICATION DE STAGE M1	**Pendant le stage de second semestre, en France** (pour les M1) **!!! Pas de cumul avec la bourse d'excellence !!!**	Montant : dépend du nombre d'heures effectuées par le stagiaire chaque mois, suivant le **taux horaire légal (3.9€ en 2021 – soit 600.60€ pour un mois complet sans jour férié à raison de 7h / jour).** - Convention de stage établie par l'établissement d'enseignement où est inscrit l'étudiant, en 3 exemplaires - A l'issue de chaque mois, transmission à l'encadrant du **certificat administratif mensuel** (Annexe 2), à compléter, attestant de la présence de l'étudiant sur le mois écoulé et du nombre d'heures réellement effectuées *NT : la gratification peut être versée au prorata du nombre d'heures effectuées chaque mois, ou lissée sur la durée du stage.* https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire	**Convention de stage** (gérée par l'établissement d'inscription) en 3 exemplaires : **M1** : Etablissement d'inscription / Etablissement d'accueil / Stagiaire *NT : ComUE NU « financeur » de la gratification de stage => les étudiants doivent insérer la phrase suivante dans les conventions sur PSTAGE ou demander à la scolarité de le faire, et annexer le certificat mensuel :* ***« La gratification est supportée par la ComUE Normandie Université, dans le cadre du projet EUR XL-Chem et justifié par l'état de présence annexé remonté mensuellement auprès du service recherche de Normandie Université. »***
GRATIFICATION DE STAGE et AIDE A LA MOBILITE M2	**Pendant le stage de second semestre, à l'étranger** (pour les M2) La gratification est **versée pendant l'été si l'étudiant continue son stage en laboratoire**	Montant : dépend du nombre d'heures effectuées par le stagiaire chaque mois, suivant le **taux horaire légal (3.9€ en 2021) + aide à la mobilité** (un A/R vers le pays partenaire et une bourse de mobilité pendant les 6 mois du stage, suivant les règles décrites ci-après dans la partie « aide à la mobilité internationale ») - Convention de stage établie par l'établissement d'enseignement où est inscrit l'étudiant en 3 exemplaires - A l'issue de chaque mois, transmission à l'encadrant du **certificat administratif mensuel** (Annexe 2), à compléter, attestant de la présence de l'étudiant sur le mois écoulé et du nombre d'heures réellement effectuées - **Documents pour aide à la mobilité internationale** (voir ci-après)	**Convention de stage** (gérée par l'établissement d'inscription) en 3 exemplaires : **M2** : Etablissement d'inscription / Etablissement d'accueil étranger / Stagiaire *NT : ComUE NU « financeur » de la gratification de stage => les étudiants doivent insérer la phrase suivante dans les*

	!!! Pas de cumul avec la bourse d'excellence !!!	*NT : la gratification peut être versée au prorata du nombre d'heures effectuées chaque mois, ou lissée sur la durée du stage.* https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire	*conventions sur PSTAGE ou demander à la scolarité de le faire, et annexer le certificat mensuel :* ***« La gratification est supportée par la ComUE Normandie Université, dans le cadre du projet EUR XL-Chem et justifié par l'état de présence annexé remonté mensuellement auprès du service recherche de Normandie Université. »***

Annexe 1 : Certificat administratif mensuel (bourse d'excellence)

Normandie Université XL-CHEM GRADUATE SCHOOL OF RESEARCH

Certificat administratif pour le paiement d'une bourse d'excellence - Parcours XL-Chem

Délibération N°202102-04

Suivant notification d'attribution N° «Notification_attribution»

«Mois»/ «Nb_jours»

Je soussigné(e) :

«Mentor»

Mentor dans le cadre du Master XL-CHEM

Atteste que :

«Prénom__NOM»

Matricule : «NMatricule» / Numéro Fournisseur : «N_Fournisseur»

Etudiant en Master 1 XL-CHEM du 01/09/2021 au 31/08/2022

- a bien été présent durant tout le mois dans le cadre du cursus XL-Chem : **«Présent_tout_le_mois»**

- Jours d'absence justifiés indemnisés : «Nb_jours_justifiés_boursiers»

«Argumentaire»

- Jours d'absence justifiés non indemnisés :«Nb_jours_justifiés_non_boursiers»

«Argumentaire1»

- Jours d'absence non justifiés non indemnisés :«Nb_jours_non_justifiés_non_boursiers»

Montant à verser : «Bourse_versée» euros

Le mentor

Annexe 2 : Certificat administratif mensuel (stage)

Normandie Université XL-CHEM GRADUATE SCHOOL OF RESEARCH

Certificat administratif pour le paiement d'une gratification - Parcours XL-Chem

(Décret n°2009-885 du 21 Juillet 2009)

Je soussigné(e) :

«Menton»

Mentor dans le cadre du Master XL-CHEM

Atteste que :

«NOM_Prénom»

Matricule : «NMatricule» / Numéro Fournisseur : «N_Fournisseur»

Numéro du bon de commande : «Bon_de_commande»

Stagiaire en Master XL-CHEM du **«Dates_stage»**

- a bien effectué son stage durant le mois de «Mois» : «Présent_tout_le_mois»

- Jours d'absence justifiés rémunérés : «Nb_jours_justifiés_rémunérés»

- Jours d'absence justifiés non rémunérés : «Nb_jours_justifiés_non_rémunérés»

Argumentaire : «Argumentaire»

- Jours d'absence non justifiés non rémunérés : «Nb_jours_non_justifiés_non_rémunérés_»

Montant à verser : **«Somme_à_verser»** euros

Le responsable

«Date_signature_nom_responsable»

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Normandie Université

Aide à la mobilité internationale PhD XL-Chem et Master 2

Les aides à la mobilité du programme XL-Chem sont prévus pour les doctorants dont le sujet de thèse entre dans le périmètre scientifique du projet XL-Chem et les étudiants de Master 2.

Afin de déterminer le montant des aides pouvant être accordées aux étudiants, l'équipe XL-Chem s'est basée sur les montants des bourses ERASMUS.

Il a été convenu que chaque étudiant concerné pourrait bénéficier :

1/ De la **prise en charge d'un aller-retour entre la France et le pays concerné par la mobilité (*sur la durée totale de la thèse ou du stage de Master 2)***, dont les modalités sont détaillées ci-après :

DEPLACEMENTS

Montants ERASMUS pris en charge pour le déplacement (1 A/R par étudiant)

Distances	Montant
Entre 10 et 99 km :	20 € par participant
Entre 100 et 499 km :	180 € par participant
Entre 500 et 1999 km :	275 € par participant
Entre 2000 et 2999 km :	360 € par participant
Entre 3000 et 3999 km :	530 € par participant
Entre 4000 et 7999 km :	820 € par participant
8000 km ou plus :	1 500 € par participant

Le versement de l'indemnité de déplacement obéira à la procédure suivante :

- Chaque étudiant transmet en début d'année universitaire à la responsable administrative du projet XL-Chem (audrey.gosselin@normandie-univ.fr) son **certificat de scolarité**
- Chaque étudiant est enregistré dans l'outil **SIFAC** après avoir rempli les documents nécessaires
- L'étudiant transmet à la responsable administrative du projet XL-Chem toutes les **informations relatives à sa mobilité** (pays partenaire, dates, transport envisagé etc.)
- Avant le départ pour la mobilité, la responsable administrative du projet XL-Chem transmet au directeur de thèse ou au mentor de l'étudiant un **certificat de départ** (Annexe 3), à signer numériquement (sur l'outil e-sign), confirmant la mobilité à venir de l'étudiant et des dates de celles-ci :
    - *Une **avance de l'indemnité de déplacement** est versée à l'étudiant, en amont du départ, pour lui permettre de réserver son mode de transport.*
    - *Le **solde de l'indemnité de déplacement** est versé **sur fournitures des justificatifs de déplacement**, comme dans le cas d'une mission standard. **Dans le cas où les dépenses seraient inférieures au montant du forfait, le montant du solde sera ajusté au montant réel des dépenses**.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Normandie Université

Annexe 3 : Certificat administratif pour le paiement d'une indemnité de mobilité

Normandie Université XL-CHEM GRADUATE SCHOOL OF RESEARCH

Certificat administratif pour le paiement d'une indemnité de mobilité – Doctorat XL-Chem

Délibération N° …

Je soussigné(e) :

«Directeur_de_thèse»

Directeur de thèse de

«NOM__Prénom»

Matricule : «NMatricule» / Numéro Fournisseur : «N_Fournisseur»

Doctorant labellisé « XL-Chem » du **«Dates_thèses»**

- Atteste que la thèse de «NOM__Prénom» se déroule en coopération avec le pays suivant : **«Pays_partenaire»**

- Que pour le déroulement du programme de recherche associé, «NOM__Prénom» doit se rendre dans le pays partenaire pendant une durée de **«Durée_du_séjour_en_mois»** mois du **«Dates_du_séjour_»**

Le Directeur de thèse

Date :

Signature :

Le montant moyen de la bourse d'étude ERASMUS correspondant au pays partenaire est de : **«Montant_moyen_bourse_ERASMUS» euros.**

Le programme XL-Chem prendra en charge le versement d'une bourse de mobilité pendant **«Durée_prise_en_charge_XLChem» mois maximum,** soit une aide à la mobilité pour le Doctorant d'un **montant total de «Montant_total_bourse_prise_en_charge_XL» euros**, à laquelle s'ajoutera le versement d'un montant égal au forfait ERASMUS de **«Montant_du_déplacement_ERASMUS_AR» euros** pour effectuer un aller / retour vers le pays partenaire.

2/ Du **versement d'une bourse mensuelle** lui évitant les surcoûts générés par la mobilité et dont les modalités de calcul sont détaillées ci-après :

BOURSE MENSUELLE

Montants ERASMUS INTRA EUROPE (Formulaire 103)

	Pays de destination	Montant par mois en EUR
Groupe 1 *Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé*	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	270 € - 370 €
Groupe 2 *Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen*	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	220 € - 320 €
Groupe 3 *Pays participant au Programme avec un coût de vie bas*	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	170 € - 270 €

- **Mobilité des étudiants à des fins de stage :** complément de 150 € par mois par rapport au taux ETUDES accordé

Groupe 1, montant XL-Chem pris en charge :
270€ + 150€ (car statut "stagiaire") **420,00 €**

Groupe 2, montant XL-Chem pris en charge :
220€ + 150€ (car statut "stagiaire") **370,00 €**

Groupe 3, montant XL-Chem pris en charge :
170€ + 150€ (car statut "stagiaire") **320,00 €**

Montant ERASMUS EXTRA EUROPE (Formulaire 107)

Pays participant au programme	Pays partenaires éligibles	700 € par mois

Pas de groupe
Peu importe le pays extra-Europe **700,00 €**

Le montant de la bourse est calculé en fonction du pays et des montants ERASMUS existants. La bourse est versée à l'étudiant pendant **9 mois maximum** (***sur la durée totale de la thèse***) **ou 6 mois maximum** (***sur la durée totale du stage de M2***) et son versement mensuel obéira à la procédure suivante :

- A l'issue de chaque mois, la responsable administrative du projet XL-Chem transmet au directeur de thèse ou au mentor de l'étudiant un **certificat mensuel** (Annexe 4), à signer numériquement (sur l'outil e-sign), attestant de la mobilité de l'étudiant sur le mois écoulé.
    - *Si l'étudiant a bien effectué sa mobilité dans le pays partenaire tout le mois écoulé, la bourse correspondante lui est versée*
    - *Si l'étudiant n'a pas effectué sa mobilité sur le mois écoulé ou si celle-ci a été partiellement effectuée, le montant lui est versé au prorata*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Normandie Université

Annexe 4 : Certificat administratif pour le paiement d'une bourse de mobilité

Normandie Université XL-CHEM GRADUATE SCHOOL OF RESEARCH

Certificat administratif pour le paiement d'une bourse de mobilité – Doctorat XL-Chem

Délibération N° …

«Mois»

Je soussigné(e) :

«Directeur_de_thèse»

Directeur de thèse de

«NOM__Prénom»

Matricule : «NMatricule» / Numéro Fournisseur : «N_Fournisseur»

Doctorant labellisé « XL-Chem » du **«Dates_thèses»**

- Atteste que la thèse de «NOM__Prénom» se déroule en coopération avec le pays suivant : **«Pays_partenaire»**

- Que pour le déroulement du programme de recherche associé, «NOM__Prénom» doit se rendre dans le pays partenaire pendant une durée de **«Durée_du_séjour_en_mois»** mois du **«Dates_du_séjour_»**

- Que «NOM__Prénom» a bien séjourné dans le pays partenaire pendant le mois de **«Mois»**

Le Directeur de thèse

Date :

Signature :

Le montant moyen de la bourse d'étude ERASMUS correspondant au pays partenaire est de : **«Montant_moyen_bourse_ERASMUS» euros.**

Le programme XL-Chem prendra en charge le versement d'une bourse de mobilité pendant **«Durée_prise_en_charge_XLChem» mois maximum**, soit une aide à la mobilité pour le Doctorant d'un **montant total de «Montant_total_bourse_prise_en_charge_XL» euros**, à laquelle s'ajoutera le versement d'un montant égal au forfait ERASMUS de **«Montant_du_déplacement_ERASMUS_AR» euros** pour effectuer un aller / retour vers le pays partenaire.

2/ Une annexe a été rédigée pour cadrer la réalisation des stages de Master 2 à l'étranger, notamment la responsabilité et le versement de la gratification. Cette annexe fait partie intégrante des conventions de stage des étudiants de Master 2.

XL-CHEM GRADUATE SCHOOL OF RESEARCH Normandie Université

ANNEXE OBLIGATOIRE

AUX CONVENTIONS DE STAGE DES ETUDIANTS XL-CHEM

Les étudiants de Master 2 XL-Chem réaliseront leur stage à l'étranger dans les conditions suivantes :

1- Le paiement de la cotisation accidents du travail-maladies professionnelles, l'affiliation du stagiaire et la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (ou de la caisse compétente pour le régime agricole) du lieu de résidence du stagiaire, **incombe à l'établissement d'enseignement en l'absence de gratification ou lorsque la gratification est égale ou inférieure au taux minimal légal défini soit 15% du plafond horaire de la sécurité sociale par heure de stage effectuée** à partir du 1er septembre 2015, conformément à l'Annexe 3 du Guide des stages étudiants disponible sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Une copie de la déclaration réalisée par l'établissement d'enseignement auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie est jointe à la présente convention.

2- **La gratification est supportée par la ComUE Normandie Université**, dans le cadre du projet EUR XL-Chem et justifiée par un état de présence remonté mensuellement auprès du service recherche de Normandie Université. La gratification est **égale au taux minimal légal** défini soit 15% du plafond horaire de la sécurité sociale par heure de stage effectuée.

3- L'étudiant est placé sous la **responsabilité scientifique et fonctionnelle de l'établissement d'accueil**.

Stagiaire :	**Etablissement d'enseignement :**
Etablissement d'accueil :	**Normandie Université :**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Normandie Université

Le Conseil d'Administration approuve les modalités de calcul et de versement :

- **Des bourses d'excellence des étudiants de Master 1 et 2 XL-Chem**
- **Des aides à la mobilité internationale des doctorants et des étudiants de Master labélisés XL-Chem**
- **De l'ajout d'une annexe aux conventions de stage des étudiants de Master XL-Chem**

Résultats des votes
Nombre de votants : 32 Pour : 25 voix Ne se prononce pas : 7 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 6 décembre 2021,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,

ESPLANADE DE LA PAIX / CS 14032 / 14032 CAEN CEDEX 5 **Tél.** +33 (0)2 31 56 69 57 **E-mail** communication@normandie-univ.fr **www.normandie-univ.fr**